

Déclaration Liminaire

Réunion départementale SPIP75 du 25/02/2020

Nous ne sommes pas venus avec des robes à jeter, des codes de procédure pénale, des cartes professionnelles, ou des dossiers à déposer. Dans nos métiers, probablement que « l'essentiel est invisible avec les yeux », comme le révèle le renard au Petit Prince.

Cette journée départementale intervient dans un contexte très particulier où se croisent une casse sans précédent des droits des agents de la fonction publique et l'arrivée d'une charge de travail supplémentaire avec la loi de programmation justice, qui sera présentée lors de cette réunion.

Depuis le début du mois de décembre 2019, une mobilisation nationale est en cours dans les SPIP suite aux annonces relatives à la réforme du système de la mobilité. Alors que les mutations étaient basées sur des critères objectifs de cotation permettant une égalité de traitement des demandes des agents lors d'une CAP, l'administration a souhaité pouvoir opérer sa propre sélection, en conditionnant ces mutations à l'envoi de CV, lettres de motivation et entretiens d'embauche.

Pour 2020, les organisations syndicales ont permis de sauvegarder le principe des critères objectifs sans toutefois pouvoir garantir, en l'absence de commission paritaire, la transparence et l'équité des décisions de mobilité qui seront prises par l'administration.

Ces règles vont se durcir pour la période 2021-2023, avec des discussions sur une durée minimum et maximum sur poste, la non-publication des Postes Susceptibles de Devenir Vacants, le profilage d'un nombre de postes toujours plus grand.

Elles vont également s'appliquer dès 2021 à l'avancement, avec des conséquences qui pourraient, là encore, être particulièrement lourdes.

Ces lignes directrices de gestion, imposées verticalement, instaurent une rupture d'égalité de traitement, de potentiels clientélismes et discriminations latentes, une logique de carrière ou chaque agent sera mieux fondé à étoffer son CV qu'à remplir ses missions. Ces logiques sont totalement à l'opposé des valeurs du service public, au cœur de notre engagement.

De plus, entre la détérioration des indemnisations Pôle Emploi, celle des APL, la réforme des retraites, et le climat social particulièrement dégradé qui résulte de la paupérisation des catégories déjà les plus fragiles, notre travail avec les usagers promet de devenir encore plus compliqué.

Tous les collègues ici présents sont concernés d'une manière ou d'une autre par ces réformes.

Nous ne rentrerons pas dans le débat épineux de la Réforme des retraites de la fonction publique, où le calcul par points sur toute la carrière est largement défavorable et laissera sur le carreau, voire dans la misère de nombreux fonctionnaires .

Vous comprendrez que ce contexte est particulièrement insécurisant et inquiétant pour les personnels d'autant que ces stratégies visent à faire subir les décisions plutôt que les anticiper et les construire collectivement.

Nous appelons de nos vœux une nouvelle dynamique: prendre le temps nécessaire à une réflexion approfondie sur nos métiers et nos missions.

Paris, le 25 février 2020